

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 23 mai 2008

Service instructeur
Service Administration et Finances

N° 2008-6-3-1

Service consulté

Avenant n° 1 à la Convention n° 12/2003 d'occupation, d'affectation et de gestion du domaine public routier départemental

Résumé : Dans le cadre de l'extension du réseau du tramway entre les stations "Rattachement" et "Châtaignier", sur le ban communal de MULHOUSE, le présent avenant a pour but de préciser que le SITRAM occupera de nouvelles emprises du domaine public routier départemental et de définir les conditions de cette occupation.

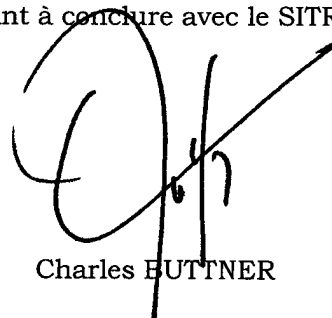
La convention n° 12/2003, signée le 24 mars 2003, a défini les conditions d'occupation et de gestion par le SITRAM des emprises du domaine public routier départemental, nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du tramway d'interconnexion de l'agglomération mulhousienne.

L'avenant, joint au présent rapport, a pour objet de compléter l'article 3 de la convention susvisée, relatif aux emprises concernées par le projet et de préciser les conditions de l'occupation du domaine public départemental. En effet, dans le cadre de l'extension du réseau entre les stations "Rattachement" et "Châtaignier", sur le ban communal de MULHOUSE, le SITRAM occupera de nouvelles emprises départementales, à savoir celles de la RD 20 (Rue de Kingersheim) et de la RD 429 (Rue de Soultz).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 12/2003 définissant les nouvelles emprises du domaine public routier départemental et précisant les conditions de leur occupation, dans le cadre de l'extension du réseau du tramway d'interconnexion de l'agglomération mulhousienne ;
- de m'autoriser à signer et à exécuter cet avenant à conclure avec le SITRAM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER

AVENANT n°1
à la convention n°12 / 2003
d'occupation, d'affectation et de gestion
du Domaine Public Routier Départemental
Pour les travaux du tramway d'interconnexion de l'agglomération
mulhousienne

Entre

- le Département du Haut-Rhin représenté par Monsieur Charles BUTTNER, Président du Conseil Général du Haut-Rhin, ci-après désigné par "**le Département**"

d'une part,

- le Syndicat Intercommunal des Transports de l'Agglomération Mulhousienne représenté par Monsieur Jean-Marie BOCKEL, Président, ci-après désigné par "**le SITRAM**"

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Par convention 12/2003, signée le 24 mars 2003, **le Département** et **le SITRAM** ont validé l'occupation d'une partie des emprises appartenant au domaine public routier départemental de MULHOUSE par les aménagements du tramway et ont défini les conditions d'occupation dudit domaine public pour les besoins du projet tramway.

Il s'avère à présent que dans le cadre de l'extension du réseau entre les stations "Rattachement" et "Châtaignier", sur le ban communal de MULHOUSE, de nouvelles emprises appartenant au domaine public du Département doivent être occupées.

En conséquence, il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE I : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de compléter la convention 12/2003 définissant les conditions de l'occupation, par **le SITRAM**, des emprises nécessaires à la réalisation du reste des travaux d'aménagements du tramway sur les routes départementales, sur le ban de la commune de MULHOUSE.

ARTICLE II

L'article 3 - Emprises concernées - de la convention 12/2003, conclue le 24 mars 2003 entre **le Département** et **le SITRAM**, est complété comme suit :

RD 429 (Rue de Soultz).
RD 20 (Rue de Kingersheim) ;

ARTICLE III : DELAIS

Les travaux relatifs à l'extension du tramway sur les emprises concernées seront réalisés en 2008 et 2009; la mise en service de l'infrastructure étant prévue pour le 2^o semestre 2009.

ARTICLE IV : ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE V : MESURES D'ORDRE

Les autres dispositions de la convention initiale; non modifiées ou complétées par le présent avenant; demeurent applicables.

Le présent avenant est établi en 2 exemplaires, soit autant d'exemplaires que de parties à l'acte.

Pour le Département

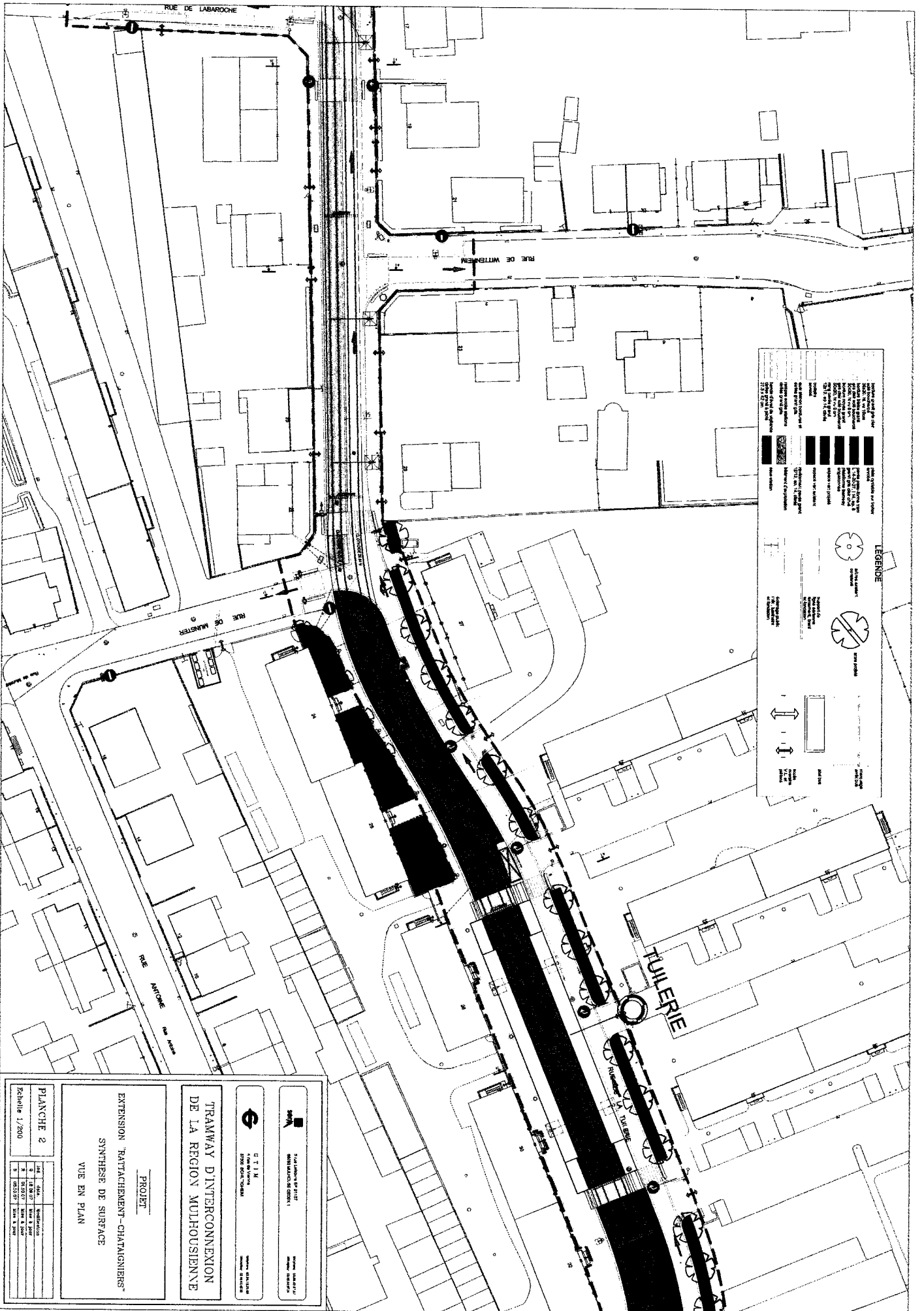
Pour le SITRAM

Monsieur Charles BUTTNER
Président

Monsieur Jean-Marie BOCKEL
Président

ANNEXES

Plans d'aménagement du projet avec mention des limites d'emprises (confondues avec les limites de prestation du maître d'œuvre).



LEGENDE

- Tramway à caténaire aérienne
- Tramway à alimentation souterraine
- Tramway à caténaire aérienne et alimentation souterraine
- Quai
- Bâtiment de station
- Arrêt de tramway
- Arrêt de tramway avec abri
- Arrêt de tramway avec abri et banc
- Arrêt de tramway avec abri, banc et poubelle
- Arrêt de tramway avec abri, banc, poubelle et accessibilité
- Arrêt de tramway avec abri, banc, poubelle, accessibilité et poubelle
- Arrêt de tramway avec abri, banc, poubelle, accessibilité, poubelle et poubelle
- Arrêt de tramway avec abri, banc, poubelle, accessibilité, poubelle, poubelle et poubelle

PROJET
 EXTENSION "RATTACHEMENT-CHATAIGNIERS"
 SYNTHÈSE DE SURFACE
 VUE EN PLAN

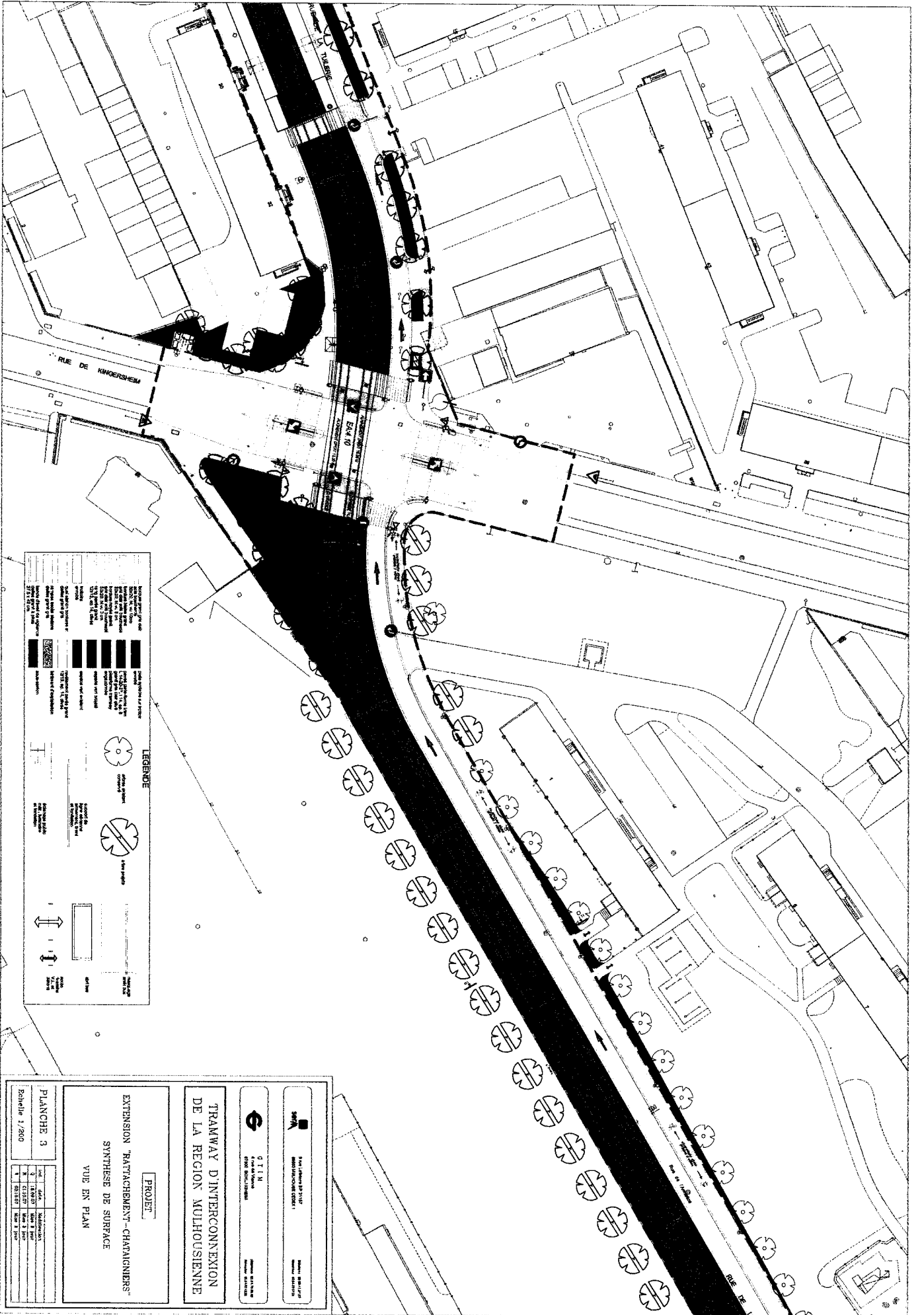
UT 11
 2200 000 000 000
 2200 000 000 000
 2200 000 000 000

SIAI SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY

SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY
 SAUVIGNY SAUVIGNY SAUVIGNY

NO	DATE	DESCRIPTION
1	10/05/10	PROJET
2	10/05/10	PROJET
3	10/05/10	PROJET
4	10/05/10	PROJET
5	10/05/10	PROJET

PLANCHE 2
 Echelle 1/200



LEGENDE

- Tramway
- Arrêt de tramway
- Station de tramway
- Plateforme
- Abri
- Rampe
- Pont
- Tunnel
- Viaduc
- Passage à niveau
- Passage souterrain
- Carrefour
- Intersection
- Raccordement
- Connexion
- Extension
- Réhabilitation
- Modernisation
- Electrification
- Signalisation
- Eclairage
- Mobilier urbain
- Paysagisme
- Sécurité
- Accessibilité
- Maintenance
- Exploitation

PROJET

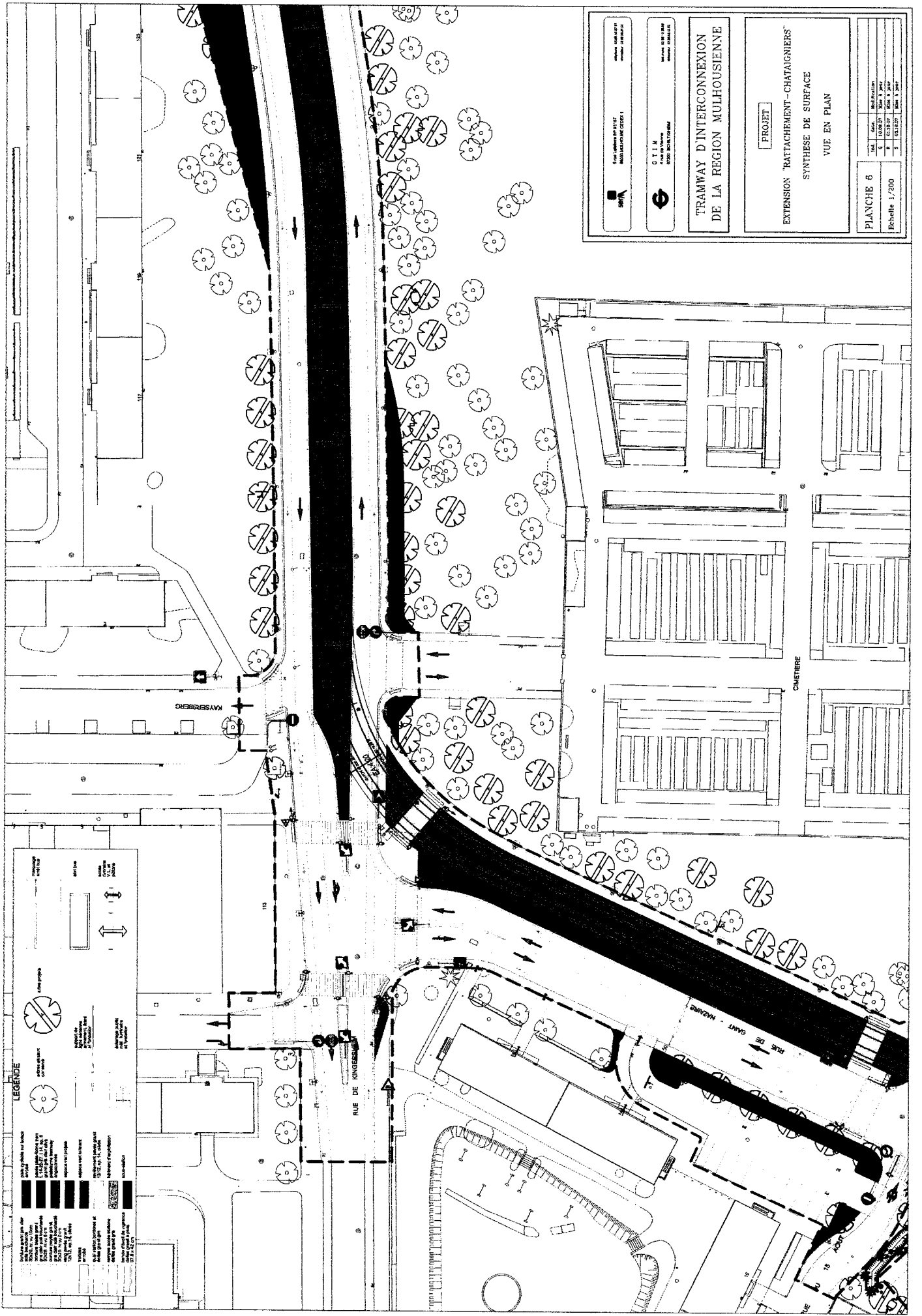
EXTENSION "RATTACHEMENT-CHAINGNIERS"
SYNTHESE DE SURFACE
VUE EN PLAN



**TRAMWAY D'INTERCONNEXION
DE LA REGION MULHOUSENNE**

GTIM
Généraliste
Grand Mulhouse




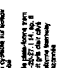



Plan 1/2500

№	Date	Modification
1	11/2007	Plan 3 2007
2	03/2008	Plan 1 2008



 Société d'Économie Mixte Mulhouse Mulhousienne CEECOT 1		Direction Régionale Mulhouse - 118 00 01	
 G.T.I.M. G. T. I. M. G. T. I. M.		Mulhouse - 118 00 01 Mulhouse - 118 00 01	
TRAMWAY D'INTERCONNEXION DE LA RÉGION MULHOUSIENNE			
PROJET			
EXTENSION TRATTACHEMENT-CHAIGNIERS SYNTHÈSE DE SURFACE VUE EN PLAN			
PLANCHE 6 Echelle 1/200		Modifié par Date Approuvé par Date	

LEGENDE

	Tramway
	trottoir
	arbre
	bâtiment
	rue
	cimetière
	réseau d'eau

